



15ème législature

Question N° : 35942	De M. Olivier Gaillard (Non inscrit - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse > Assistants d'éducation (AED)	Analyse > Assistants d'éducation (AED).
Question publiée au JO le : 02/02/2021 Question retirée le : 29/06/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Olivier Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation précaire des assistants d'éducation (AED), agents publics non titulaires de l'éducation nationale, plus communément appelés « surveillants » ou « pions ». Les AED sont recrutés pour apporter un soutien indispensable à l'équipe éducative pour l'encadrement et la surveillance des élèves, ainsi que pour l'assistance pédagogique dans les établissements de l'éducation prioritaire. Ils sont soumis au droit public en CDD d'une durée de 1 an, renouvelables dans la limite d'une période de six ans. Parmi les mesures retenues dans la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance figure celle du recrutement depuis la rentrée 2019 d'AED en parcours de préprofessionnalisation pour améliorer l'attractivité du métier de professeur et faire émerger un nouveau vivier de candidats. Si ce parcours de préprofessionnalisation permet d'accompagner aujourd'hui quelques milliers d'étudiants se destinant au métier de professeur, il n'en reste pas moins 85 000 autres acteurs de la profession dont le statut n'a guère évolué depuis la loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation, dite « loi Ferry ». Ces AED dénoncent aujourd'hui un manque de reconnaissance, amplifié par la crise sanitaire, et font connaître leur mécontentement *via* le mouvement #NousNeSommesPlusVosPions. Avec une charge de travail et une responsabilité qu'ils décrivent de plus en plus lourdes, une absence de formations, de visibilité au terme de contrats précaires, et d'iniquité en ce qui concerne des primes (REP, REP+, précarité...) dont ils sont exclus, les AED ont le sentiment d'être parmi les personnels les plus méprisés de l'éducation nationale. Ils appellent en premier lieu à la création d'un statut d'éducateur scolaire et à la réévaluation du nombre de personnels dans les établissements afin d'en augmenter les effectifs. Aussi, il aimerait connaître les points qui pourraient faire l'objet d'un réajustement plus équitable, ainsi que les mesures discutées par le Gouvernement afin de répondre à leur mécontentement.